

Synthèse des formulaires d'actualisation en ligne remplis par les Signataires concernant la mise en œuvre du MdE Rapaces

CONGO

Auteur: M. Mokoko Ikonga Jerome,

Directeur Adjoint, Wildlife Conservation Society Programme Congo



Q. Est-ce que les espèces des oiseaux de proie sont entièrement à l'abri de toutes les formes de mise à mort illégales (y compris empoisonnement, chasse, persécution), et de l'exploitation non durable dans votre pays?

Oui. Loi n° 03/91 du 24 avril 1991 portant protection de l'environnement; Loi n° 37-2008 du 28 novembre 2008 sur la faune et les aires protégées; L'arrêté n° 6075 du 9 avril 2011 déterminant les espèces animales intégralement et partiellement protégées.

Q. Est-ce que des sites importants de rapaces (p.ex. où les espèces de la Catégorie I se reproduisent) et des goulets d'étranglement migratoires ont été identifiés, protégés et gérés pour leur avantage dans votre pays?

Non. Malgré les inventaires réalisés dans le pays, aucun site d'une importance particulière pour les rapaces n'a été identifié. Ainsi, l'aspect gestion n'est pas pris encore en compte.

Q. Est-ce que des habitats importants pour les rapaces ont été identifiés et sont gérés de manière durable dans votre pays?

Oui. Le site Ramsar de la réserve du Lac Télé, site de migration connu, bénéficie d'un programme de protection et de gestion durable des oiseaux, ainsi que l'éducation auprès des populations.

Q. Est-ce que des programmes de protection ou de gestion des espèces (y compris régimes de nidification artificiels, récolte durable ou réintroductions) ont été effectués dans votre pays? Veuillez résumer les activités complétées et planifiées.

Non.

Q. Est-ce que des programmes coordonnés de surveillance et de recherche sur les rapaces ont été effectués dans votre pays pour établir des tendances de populations, des impacts des menaces sur les rapaces, et pour identifier les mesures pour leur conservation et leur gestion durable? Veuillez résumer les activités complétées et planifiées.

Non.

Q. Est-ce que des activités de sensibilisation ont été menées sur les oiseaux de proie, les menaces auxquelles ils font face et les mesures qui doivent être prises pour les conserver dans votre pays? Veuillez résumer les activités complétées et planifiées.

Non. Pas spécifiquement pour les rapaces, mais l'ensemble des oiseaux.

Q. Commentaires supplémentaires concernant la mise en œuvre du MdE Rapaces dans votre pays. Veuillez utiliser cet espace pour souligner les succès ou les préoccupations majeurs de conservation des rapaces. Veuillez énumérer les besoins spécifiques de soutien pour favoriser une mise en œuvre efficace dans votre pays.

En dépit de la signature du MdE par le Congo, beaucoup reste à faire, notamment l'élaboration d'un plan d'action national. L'handicap majeur reste les compétences disponibles en la matière, d'où la nécessité de renforcer les capacités.

DANEMARK

Auteur: M. Erling Krabbe, Chef de section, Agence danoise pour la nature



Q. Est-ce que les espèces des oiseaux de proie sont entièrement à l'abri de toutes les formes de mise à mort illégales (y compris empoisonnement, chasse, persécution), et de l'exploitation non durable dans votre pays?

Oui, il existe une loi sur la gestion de la chasse et de la faune sauvage. Tous les rapaces et les hiboux sont protégés.

Q. Est-ce que des sites importants de rapaces (p.ex. où les espèces de la Catégorie 1 se reproduisent) et des goullets d'étranglement migratoires ont été identifiés, protégés et gérés pour leur avantage dans votre pays?

Oui. Tous les arbres pour la nidification des rapaces sont protégés par des mesures juridiques. Les goullets d'étranglement migratoires importants au Danemark sont généralement bien protégés conformément à la Loi pour la planification et la protection de la nature.

Q. Est-ce que des habitats importants pour les rapaces ont été identifiés et sont gérés de manière durable dans votre pays?

Oui. Les principaux sites des rapaces dans le pays sont identifiés comme sites Natura 2000 et gérés de manière durable.

Q. Est-ce que des programmes de protection ou de gestion des espèces (y compris régimes de nidification artificiels, récolte durable ou réintroductions) ont été effectués dans votre pays? Veuillez résumer les activités complétées et planifiées.

Oui. Tous les nids d'aigle et la plupart des nids de milan royal sont généralement bien protégés du public, selon l'accord spécial conclu avec les propriétaires privés ou dans les forêts d'État. Il n'y a pas de régimes de réintroductions car ils suscitent une opposition générale. De ce fait, toutes les espèces reviennent naturellement tôt ou tard, c'est-à-dire le faucon pèlerin, le milan royal, le pygargue à queue blanche-plancton, l'aigle royal, le hibou grand-duc et la chouette de Tengmalm. Ainsi aucune aide artificielle n'a été nécessaire ou souhaitée.

Q. Est-ce que des programmes coordonnés de surveillance et de recherche sur les rapaces ont été effectués dans votre pays pour établir des tendances de populations, des impacts des menaces sur les rapaces, et pour identifier les mesures pour leur conservation et leur gestion durable? Veuillez résumer les activités complétées et planifiées.

Oui, Bird-Life Danemark a exécuté un projet en faveur des aigles, comprenant le suivi et la surveillance du retour des aigles. Il en est de même pour le faucon pèlerin. L'Agence pour la nature a appliqué des mesures de protection pour le milan royal, en collaboration avec la Société d'ornithologie danoise.

Q. Est-ce que des activités de sensibilisation ont été menées sur les oiseaux de proie, les menaces auxquelles ils font face et les mesures qui doivent être prises pour les conserver dans votre pays? Veuillez résumer les activités complétées et planifiées.

Oui. Le projet Bird Life Danemark pour les aigles. Brochures sur le milan royal.

Q. Commentaires supplémentaires concernant la mise en œuvre du MdE Rapaces dans votre pays. Veuillez utiliser cet espace pour souligner les succès ou les préoccupations majeurs de conservation des rapaces. Veuillez énumérer les besoins spécifiques de soutien pour favoriser une mise en œuvre efficace dans votre pays.

Veillez noter que les goulets d'étranglement migratoires au Danemark ne sont pas spécifiquement protégés pour assurer le bien-être des rapaces mais sont généralement bien protégés en raison de divers intérêts paysagers. D'ordinaire, ces zones ne servent pas pour l'alimentation des rapaces, mais seulement comme sites de migration à haute altitude.

FRANCE

Auteur: M. Jean-Philippe Siblet, Directeur-Adjoint Service du Patrimoine Naturel,
Muséum National d'Histoire Naturelle



Q. Est-ce que les espèces des oiseaux de proie sont entièrement à l'abri de toutes les formes de mise à mort illégales (y compris empoisonnement, chasse, persécution), et de l'exploitation non durable dans votre pays?

Oui. Toutes les espèces de rapaces sont intégralement protégées par la législation française.

Q. Est-ce que des sites importants de rapaces (p.ex. où les espèces de la Catégorie 1 se reproduisent) et des goulets d'étranglement migratoires ont été identifiés, protégés et gérés pour leur avantage dans votre pays?

Oui. Depuis 30 ans, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) identifie des espaces à biodiversité remarquable sur le territoire national (Métropole ou Outre-Mer). Beaucoup de ces espaces concernent des espèces de rapaces. Par ailleurs, de nombreuses zones Natura 2000 ont été désignés pour préserver des espèces de rapaces. Enfin, de nombreuses aires protégées (Parcs nationaux, Réserves naturelles, Arrêtés de protection de biotope) ont été créées spécifiquement ou en partie pour préserver des sites de reproduction de rapaces.

Q. Est-ce que des habitats importants pour les rapaces ont été identifiés et sont gérés de manière durable dans votre pays?

Oui. Le réseaux Nature 2000 et les aires protégées (Parcs nationaux, Réserves naturelles, Arrêtés de protection de biotope....) prennent en compte la présence d'espèce patrimoniale de rapaces et mettent en place une gestion adaptée.

Q. Est-ce que des programmes de protection ou de gestion des espèces (y compris régimes de nidification artificiels, récolte durable ou réintroductions) ont été effectués dans votre pays? Veuillez résumer les activités complétées et planifiées.

Oui. Un important programme de réintroduction d'espèces de Vautours a été mené depuis 30 ans. C'est ainsi que le Vautour faune (*Gyps fulvus*), suivi du Vautour moine (*Aegypsius monachus*) ont été réintroduits avec succès dans les Cévennes et dans les Alpes. Le Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*) a été également réintroduit avec succès dans les Alpes et les premiers oiseaux ont été réintroduits en 2013 dans les Cévennes. D'important programme de préservation concernant le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) ont été menés permettant une augmentation spectaculaire des effectifs de l'espèce au cours des 30 dernières années. Le Faucon crécerellette (*Falco naumanni*) a également fait l'objet d'un programme de préservation et de réintroduction en Crau et dans le Roussillon permettant une augmentation très forte de la population.

Un programme de protection du Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) a été mis en oeuvre (protection des sites de reproduction, poses de nichoirs) avec succès, puisque la population française (Corse et métropole) dépasse maintenant les 50 couples.

Par ailleurs, plus d'une dizaine d'espèces bénéficient d'un Plan National d'Action qui prévoit des mesures de protection spécifiques et des moyens financiers et humains pour la protection, la gestion et la surveillance. C'est le cas pour 4 espèces de la catégorie 1 du plan d'action du MoU : Vautour Moins, Vautour percnoptère, Milan royal, Faucon crécerellette.

Enfin, beaucoup de Parcs naturels régionaux développent des actions en faveur de la protection des rapaces.

Q. Est-ce que des programmes coordonnés de surveillance et de recherche sur les rapaces ont été effectués dans votre pays pour établir des tendances de populations, des impacts des menaces sur les rapaces, et pour identifier les mesures pour leur conservation et leur gestion durable? Veuillez résumer les activités complétées et planifiées.

Oui. Les espèces bénéficiant d'un plan national d'action. 1. L'Atlas des oiseaux nicheurs de France, en cours de réalisation permettra en 2014 d'obtenir un état précis de la répartition et des effectifs des rapaces nicheurs français. Par ailleurs, beaucoup d'espèces font l'objet d'un suivi régulier et d'études poussées permettant de suivre de façon précise leurs effectifs et de mieux connaître leur biologie notamment concernant les espèces migratrices.

Q. Est-ce que des activités de sensibilisation ont été menées sur les oiseaux de proie, les menaces auxquelles ils font face et les mesures qui doivent être prises pour les conserver dans votre pays? Veuillez résumer les activités complétées et planifiées.

Oui. De très nombreuses actions de sensibilisation sont menées pour le grand public à la préservation des rapaces. Elles concernent toutes les catégories de publics et tout particulièrement les jeunes et les scolaires. Ces actions sont menées par une grande diversité d'acteurs : Ministère chargé de l'Ecologie, gestionnaires d'espaces protégés, ONG, collectivités territoriales...

Q. Commentaires supplémentaires concernant la mise en œuvre du MdE Rapaces dans votre pays. Veuillez utiliser cet espace pour souligner les succès ou les préoccupations majeurs de conservation des rapaces. Veuillez énumérer les besoins spécifiques de soutien pour favoriser une mise en œuvre efficace dans votre pays.

Les rapaces sont certainement un des groupes d'espèces actuellement les mieux protégés en France. Il subsiste toutefois des problèmes liés par exemple :

- pour les espèces forestières, à la fragmentation des habitats liés aux infrastructures et à une exploitation forestière inadaptée ;
- à l'utilisation d'anticoagulants pour lutter contre les rongeurs tels que le Bromadiolone qui occasionne des mortalités importantes pour le Milan royal (*Milvus milvus*).

ALLEMAGNE

Auteur: M. Oliver Schall, Ministère de l'environnement (BMU)



Q. Est-ce que les espèces des oiseaux de proie sont entièrement à l'abri de toutes les formes de mise à mort illégales (y compris empoisonnement, chasse, persécution), et de l'exploitation non durable dans votre pays?

Oui. Bundesnaturschutzgesetz (bnATsCHg) 29.7.2009 [transposant la Directive de la CE sur les oiseaux 79/409/EEC maintenant: Directive 2009/147/EC], et Bundesjagdgesetz (BJagdG) 29.9.1976 (dernière modification 6.12.2011) y compris les ordonnances respectives et la législation pertinente des 16 "Länder" allemands.

Q. Est-ce que des sites importants de rapaces (p.ex. où les espèces de la Catégorie 1 se reproduisent) et des goullets d'étranglement migratoires ont été identifiés, protégés et gérés pour leur avantage dans votre pays?

Oui. L'Allemagne a classé les territoires les plus appropriés selon le nombre et la superficie comme zones de protection spéciale (ZPS) pour la conservation des espèces de la Catégorie 1 naturellement présentes en Allemagne (conformément à l'Article 4 de la Directive CE pour les oiseaux – voir ci-dessus). Ces sites sont protégés et gérés sous les auspices de la Bundesländer allemande, qui a la faculté d'ajouter d'autres sites importants pour les rapaces relevant de la législation et de la compétence des « Länder ».

Q. Est-ce que des habitats importants pour les rapaces ont été identifiés et sont gérés de manière durable dans votre pays?

Oui. L'Allemagne a classé les territoires les plus appropriés selon le nombre et la superficie comme aires de protection spéciale (ZPS) pour la conservation des rapaces conformément à l'Article 4 de la Directive CE pour les oiseaux (voir ci-dessus). Cela comprend la gestion durable des ZPS (ou d'autres sites désignés et protégés par les Länder allemands).

Q. Est-ce que des programmes de protection ou de gestion des espèces (y compris régimes de nidification artificiels, récolte durable ou réintroductions) ont été effectués dans votre pays? Veuillez résumer les activités complétées et planifiées.

Oui. Un train de mesures est mis en place depuis des décennies pour protéger et réintroduire des oiseaux de proie en Allemagne. En particulier, la réintroduction de *Bubo bubo* et *Falco peregrinus* a été couronnée de succès dans de vastes zones d'où ils avaient disparu. Des mesures de protection pour les nids, par exemple de balbuzards ou d'aigles de mer ont permis d'assurer une protection suffisante des populations. Les régimes de nidification artificielle sont communs en Allemagne en particulier pour la protection de *Athene noctua*. Dans certaines régions d'Allemagne, les nids de *Aegolius funereus* / chouette de Tengmalm sont protégés par des colliers métalliques contre les martres. Les rapaces bénéficient d'une protection complète en Allemagne et ne sont donc pas « récoltés ».

Q. Est-ce que des programmes coordonnés de surveillance et de recherche sur les rapaces ont été effectués dans votre pays pour établir des tendances de populations, des impacts des menaces sur les rapaces, et pour identifier les mesures pour leur conservation et leur gestion durable? Veuillez résumer les activités complétées et planifiées.

Oui. De nombreux projets en faveur des rapaces ont été entrepris en Allemagne. Deux exemples sont particulièrement intéressants: le Gouvernement fédéral et les Länder allemands ont mis en place un projet de suivi des oiseaux financé conjointement et continu qui couvre également les rapaces. Les projets actuels concernant les effets des centrales éoliennes comprennent un volet recherche sur les menaces aux rapaces.

Q. Est-ce que des activités de sensibilisation ont été menées sur les oiseaux de proie, les menaces auxquelles ils font face et les mesures qui doivent être prises pour les conserver dans votre pays? Veuillez résumer les activités complétées et planifiées.

Oui. En particulier les ONG allemandes ont été actives pour certains oiseaux de proie comme *Aquila pomarina*. Toutefois, le Gouvernement fédéral et les Länder allemands sont aussi engagés dans des activités de sensibilisation à la protection de la nature (y compris les rapaces et leurs habitats).

Q. Commentaires supplémentaires concernant la mise en œuvre du MdE Rapaces dans votre pays. Veuillez utiliser cet espace pour souligner les succès ou les préoccupations majeurs de conservation des rapaces. Veuillez énumérer les besoins spécifiques de soutien pour favoriser une mise en œuvre efficace dans votre pays.

Préoccupations: les activités illégales comme la chasse aux oiseaux ou l'empoisonnement des rapaces sont un sujet de préoccupation. D'autres activités conjointes d'échange d'informations, sur ce qu'il faudrait faire et ce qui pourrait être fait pour réduire les risques semblent utiles. La chasse illégale durant la migration est un autre problème que le MdE Rapaces devrait aider à résoudre.

Réussites: Les lignes à haute tension pourraient constituer un risque d'électrocution spécialement pour les oiseaux de proie aux larges ailes. L'Allemagne a déjà fait de bonnes expériences, sur le plan juridique et technique, concernant la manière d'affronter ce problème.

GHANA

Auteur: M. Nana Kofi Adu-Nsiah, Directeur exécutif,
Commission forestière (Division de la faune sauvage)



Q. Est-ce que les espèces des oiseaux de proie sont entièrement à l'abri de toutes les formes de mise à mort illégales (y compris empoisonnement, chasse, persécution), et de l'exploitation non durable dans votre pays?

Oui. Règlements portant sur la conservation de la faune sauvage, 1971 L.I. 685. Tous les oiseaux de proie sont complètement protégés.

Q. Est-ce que des sites importants de rapaces (p.ex. où les espèces de la Catégorie I se reproduisent) et des goullets d'étranglement migratoires ont été identifiés, protégés et gérés pour leur avantage dans votre pays?

Non. Il n'y a pas de sites spécifiques identifiés, protégés et gérés mais ils sont protégés dans les paysages en vertu des dispositions de la LI 685.

Q. Est-ce que des habitats importants pour les rapaces ont été identifiés et sont gérés de manière durable dans votre pays?

Non.

Q. Est-ce que des programmes de protection ou de gestion des espèces (y compris régimes de nidification artificiels, récolte durable ou réintroductions) ont été effectués dans votre pays? Veuillez résumer les activités complétées et planifiées.

Non.

Q. Est-ce que des programmes coordonnés de surveillance et de recherche sur les rapaces ont été effectués dans votre pays pour établir des tendances de populations, des impacts des menaces sur les rapaces, et pour identifier les mesures pour leur conservation et leur gestion durable? Veuillez résumer les activités complétées et planifiées.

Non.

Q. Est-ce que des activités de sensibilisation ont été menées sur les oiseaux de proie, les menaces auxquelles ils font face et les mesures qui doivent être prises pour les conserver dans votre pays? Veuillez résumer les activités complétées et planifiées.

Oui. Des affiches de certains oiseaux de proie ont été préparées à des fins de sensibilisation dans les écoles et les communautés.

Q. Commentaires supplémentaires concernant la mise en œuvre du MdE Rapaces dans votre pays. Veuillez utiliser cet espace pour souligner les succès ou les préoccupations majeurs de conservation des rapaces. Veuillez énumérer les besoins spécifiques de soutien pour favoriser une mise en œuvre efficace dans votre pays.

Nous devons encore élaborer nos plans d'action et d'autres programmes de recherche et de surveillance. Financement pour des activités de sensibilisation et la recherche.

HONGRIE

Auteur: M. András Schmidt, Chef adjoint du Département pour la conservation de la nature, Ministère du développement rural



Q. Est-ce que les espèces des oiseaux de proie sont entièrement à l'abri de toutes les formes de mise à mort illégales (y compris empoisonnement, chasse, persécution), et de l'exploitation non durable dans votre pays?

Oui. Loi N° 53 de 1996 sur la conservation de la nature, Décret N° 13 de 2001 du Ministre de l'environnement sur la liste des espèces protégées.

Q. Est-ce que des sites importants de rapaces (p.ex. où les espèces de la Catégorie 1 se reproduisent) et des goulets d'étranglement migratoires ont été identifiés, protégés et gérés pour leur avantage dans votre pays?

Oui. 9,9 % du pays bénéficie d'une protection nationale, et 21,39% du pays bénéficie du statut Natura 2000. Environ 15% du pays est une zone de protection spéciale désignée pour la protection des oiseaux conformément à la Directive sur les oiseaux et couvre tous les sites importants des rapaces.

Q. Est-ce que des habitats importants pour les rapaces ont été identifiés et sont gérés de manière durable dans votre pays?

Oui. Les sites les plus importants ont été identifiés et bénéficient d'une protection comme décrit ci-dessus. La gestion des sites varie, une grande partie de cette zone appartient à l'État.

Q. Est-ce que des programmes de protection ou de gestion des espèces (y compris régimes de nidification artificiels, récolte durable ou réintroductions) ont été effectués dans votre pays? Veuillez résumer les activités complétées et planifiées.

Oui. Un projet LIFE réussi exécuté pour le faucon sacré, un projet LIFE+ réussi pour le faucon kobez et un projet en faveur de l'aigle impérial. Un projet LIFE+ est en cours pour le faucon sacré et pour l'aigle impérial (HELICON). Le programme Inaccessible Sky vise principalement à protéger les rapaces de l'électrocution (ainsi que d'autres oiseaux, également de la collision) et à réduire le nombre des accidents d'ici à 2020. Aucune récolte durable (pas de récolte de rapaces), des plans de réintroduction seulement sur une petite échelle, localement (reproduction *ex situ* de rapaces blessés et libération de la progéniture).

Q. Est-ce que des programmes coordonnés de surveillance et de recherche sur les rapaces ont été effectués dans votre pays pour établir des tendances de populations, des impacts des menaces sur les rapaces, et pour identifier les mesures pour leur conservation et leur gestion durable? Veuillez résumer les activités complétées et planifiées.

Oui. BirdLife Hongrie/MME organise chaque année conjointement avec les gestionnaires des parcs nationaux une surveillance coordonnée des rapaces qui aide à identifier les menaces et à prendre les mesures de conservation nécessaires. Les projets LIFE susmentionnés comprenaient aussi des volets recherche et surveillance.

Q. Est-ce que des activités de sensibilisation ont été menées sur les oiseaux de proie, les menaces auxquelles ils font face et les mesures qui doivent être prises pour les conserver dans votre pays? Veuillez résumer les activités complétées et planifiées.

Oui. Veuillez consulter les sites web des projets LIFE mentionnés. Le programme Accessible Sky fait aussi partie du programme de sensibilisation et vise en particulier le secteur de l'électricité. La localisation par satellite des rapaces et l'observation par webcam des nids de rapaces sont particulièrement populaires.

Q. Commentaires supplémentaires concernant la mise en œuvre du MdE Rapaces dans votre pays. Veuillez utiliser cet espace pour souligner les succès ou les préoccupations majeurs de conservation des rapaces. Veuillez énumérer les besoins spécifiques de soutien pour favoriser une mise en œuvre efficace dans votre pays.

Des plans d'action (nationaux et internationaux) pour diverses espèces élaborés par des experts hongrois, les projets LIFE susmentionnés et le programme Accessible Sky figurent parmi les réussites les plus éclatantes dans le pays. L'empoisonnement et, à un degré moindre, le tir, suscitent une vive inquiétude (l'un des thèmes du projet HELICONLIFE).

MADAGASCAR

Auteur: Dr. Lily Arison Rene De Roland, Directeur National du Projet Peregrine Fund



Q. Est-ce que les espèces des oiseaux de proie sont entièrement à l'abri de toutes les formes de mise à mort illégales (y compris empoisonnement, chasse, persécution), et de l'exploitation non durable dans votre pays?

Non. 1. CITES, 2. CDB

Q. Est-ce que des sites importants de rapaces (p.ex. où les espèces de la Catégorie I se reproduisent) et des goulots d'étranglement migratoires ont été identifiés, protégés et gérés pour leur avantage dans votre pays?

Non. Depuis 2003, Il y a tant mal des zones protégées nouvellement créées a Madagascar en plus de aires protégées déjà créées avant cette période. Mais la distribution des rapaces et surtout les espèces migratrices sont plutôt en dehors des aires protégées. Cette situation risque des menaces sur ces espèces et la plupart de la population ne connaissent les statuts ainsi que l'importance de ces espèces. Comme le projet the Peregrine Fund ou je travaille est le seul qui s'occupe des oiseaux de proie dans la Grande Île, mais vu que site de recherche est limite a cause de financement, la conservation des rapaces demande encore un grand effort.

Q. Est-ce que des habitats importants pour les rapaces ont été identifiés et sont gérés de manière durable dans votre pays?

Non. Nous avons eu seulement des informations pertinentes sur toutes les espèces de rapaces dans le site ou le projet The peregrine Fund a travaillé. Mais ces sites sont biens gérés. En dehors de notre site, plusieurs sites sont identifiés mais ne sont pas gérés.

Q. Est-ce que des programmes de protection ou de gestion des espèces (y compris régimes de nidification artificiels, récolte durable ou réintroductions) ont été effectués dans votre pays? Veuillez résumer les activités complétées et planifiées.

Oui. Oui pour les espèces en danger et résidentes a Madagascar. Mais la construction de nidification artificiels ou la méthode de réintroduction ne sont pas utilises. Nous avons déjà essayé le système de Hicking pour sauver les espèces gravement menacées et cette méthode a été bien réussie. un système de suivi a été effectué pour quelques espèces.

Q. Est-ce que des programmes coordonnés de surveillance et de recherche sur les rapaces ont été effectués dans votre pays pour établir des tendances de populations, des impacts des menaces sur les rapaces, et pour identifier les mesures pour leur conservation et leur gestion durable? Veuillez résumer les activités complétées et planifiées.

Oui. Nous avons effectue des études biologiques et écologiques de plusieurs espèces pour avoir des informations sur son histoire naturelle y compris les menaces qui pèsent sur chaque espèce. Pour l'aigle pêcheur de Madagascar, une espèce a l'état critique, par exemple, un suivi annuel a été effectue

dans la zone importante comme site de nidification et un suivi de tous les 5 ans a été effectuée dans tout Madagascar.

Q. Est-ce que des activités de sensibilisation ont été menées sur les oiseaux de proie, les menaces auxquelles ils font face et les mesures qui doivent être prises pour les conserver dans votre pays? Veuillez résumer les activités complétées et planifiées.

Oui. Nous avons effectué des sensibilisations dans nos zones de recherches ainsi que dans les endroits où j'ai visité.

Q. Commentaires supplémentaires concernant la mise en œuvre du MdE Rapaces dans votre pays. Veuillez utiliser cet espace pour souligner les succès ou les préoccupations majeures de conservation des rapaces. Veuillez énumérer les besoins spécifiques de soutien pour favoriser une mise en œuvre efficace dans votre pays.

Jusqu'à maintenant, nous avons conservé et étudié les rapaces en tant que biologiste du projet qui s'occupe des oiseaux de proie. Je suis convaincu que la collaboration entre ce projet et le Ministère de l'environnement avec l'appui de la CMS nous aide beaucoup sur la conservation des espèces de rapaces à Madagascar.

MONACO

Auteur: M. Bruno Blanchy, Chef de Division Patrimoine naturel,
Direction de l'Environnement



Q. Est-ce que les espèces des oiseaux de proie sont entièrement à l'abri de toutes les formes de mise à mort illégales (y compris empoisonnement, chasse, persécution), et de l'exploitation non durable dans votre pays?

Oui.

- Ordonnance du 1er octobre 1880 prohibant la chasse.
- Article 390 du Code Pénal relatif aux délits contre les animaux ; interdisant la mise à mort et tout acte portant atteinte aux animaux.
- Loi n. 622 du 05/11/1956 relative à l'aviation civile : (survol du territoire soumis à autorisation ministérielle - photographies aériennes interdites sauf dérogation ministérielle)

Q. Est-ce que des sites importants de rapaces (p.ex. où les espèces de la Catégorie 1 se reproduisent) et des goulets d'étranglement migratoires ont été identifiés, protégés et gérés pour leur avantage dans votre pays?

Oui. Une partie du versant sud-ouest de la falaise maritime du Rocher de Monaco a été identifiée comme lieu occasionnel de reproduction du faucon pèlerin en 2010 et antérieurement, sans données précises, du faucon crécerelle.

Ce site placé en milieu urbain est l'objet d'une surveillance régulière de la part des ornithologues qui ont réalisé la campagne d'inventaire de l'avifaune monégasque en 2010 et 2011.

Une sensibilisation sur l'importance de l'événement de nidification et sur les précautions à prendre pour assurer la tranquillité du site ont été médiatisées. Le rapport d'inventaire de l'avifaune 2012 dresse un bilan des investigations sur site et expose les mesures de gestion à prendre en application de l'adoption prochaine du Code de l'Environnement.

La chasse et les prélèvements sont rigoureusement interdits par la législation. Survol du territoire et photos aériennes sont interdites. (voir ci-dessus).

L'application rigoureuse de la Convention CITES est une protection supplémentaire contre les éventuelles tentatives de prélèvement et commercialisation des oiseaux de proie.

Le site des falaises du Rocher est interdit d'accès au public et une surveillance régulière est assurée par la police qui patrouille régulièrement sur le Rocher.

Une limitation de l'éclairage-illumination du Rocher a été appliquée récemment sur les glacis du Palais et du Rocher afin notamment de ne pas risquer de porter atteinte à la faune abritée par les falaises du Rocher. L'éclairage direct des falaises est interdit sauf dérogation exceptionnelle.

Q. Est-ce que des habitats importants pour les rapaces ont été identifiés et sont gérés de manière durable dans votre pays?

Oui. Les aires de nidification du faucon pèlerin sur la falaise sud-ouest du Rocher ont été répertoriées et sont suivies régulièrement par les ornithologues qui ont réalisé la campagne d'inventaire de l'avifaune monégasque en 2010 et 2011.

Une analyse détaillée des résidus alimentaires du site a permis l'étude du comportement alimentaire du faucon pèlerin fréquentant ce site maritime situé à une quarantaine de mètres au-dessus du niveau de la mer.

Les conditions de tranquillité nécessaires à la reproduction du faucon pèlerin sont en principe assurées à Monaco : chasse et prélèvements sont rigoureusement interdits. Photos et approches du site sont sous le contrôle de la police, l'accès des falaises étant interdit

Q. Est-ce que des programmes de protection ou de gestion des espèces (y compris régimes de nidification artificiels, récolte durable ou réintroductions) ont été effectués dans votre pays? Veuillez résumer les activités complétées et planifiées.

Non. Des Ordonnances Souveraines sur la gestion et la protection des espèces et des habitats naturels pourront être promulguées prochainement en application du Code de l'Environnement, actuellement en cours d'adoption.

Q. Est-ce que des programmes coordonnés de surveillance et de recherche sur les rapaces ont été effectués dans votre pays pour établir des tendances de populations, des impacts des menaces sur les rapaces, et pour identifier les mesures pour leur conservation et leur gestion durable? Veuillez résumer les activités complétées et planifiées.

Non. De tels programmes ne sont pas pertinents à Monaco en raison des dimensions très réduites de son territoire (2 km²).

Q. Est-ce que des activités de sensibilisation ont été menées sur les oiseaux de proie, les menaces auxquelles ils font face et les mesures qui doivent être prises pour les conserver dans votre pays? Veuillez résumer les activités complétées et planifiées.

Oui. Une communication a été réalisée à l'occasion des événements de nidification du faucon pèlerin qui reste cependant à Monaco un événement épisodique. Les individus fréquentant Monaco utilisent en effet aussi un autre site de reproduction situé en France à la Tête de Chien.

Plusieurs événements de communication sont mis à profit pour sensibiliser le public sur les espèces aviaires dont les rapaces, comptant en particulier une sortie ornithologique en mer organisée le 16 octobre 2011 lors des Journées du Patrimoine.

La brochure annuelle « L'Environnement en Principauté de Monaco » complétée par un recueil bisannuel de données sensibilise le public sur la politique du Gouvernement, les inventaires de la biodiversité et les enjeux de sa conservation.

Q. Commentaires supplémentaires concernant la mise en œuvre du MdE Rapaces dans votre pays. Veuillez utiliser cet espace pour souligner les succès ou les préoccupations majeurs de conservation

des rapaces. Veuillez énumérer les besoins spécifiques de soutien pour favoriser une mise en œuvre efficace dans votre pays.

Le faucon pèlerin et le faucon crécerelle ne se reproduisent à Monaco que de façon épisodique, en alternance semble-t-il avec le site de la Tête de chien situé en France.

En raison des dimensions très réduites du pays (2 km²) Monaco s'inscrit essentiellement comme un point de passage et d'observation au sein d'un réseau transfrontalier d'observation et de protection des espèces aviaires migratrices qui reste à développer.

PAKISTAN

Auteur: M. Umeed Khalid, Conservateur de faune sauvage,
Ministère du changement climatique



Q. Est-ce que les espèces des oiseaux de proie sont entièrement à l'abri de toutes les formes de mise à mort illégales (y compris empoisonnement, chasse, persécution), et de l'exploitation non durable dans votre pays?

Oui.

1. Loi du Pendjab sur la faune sauvage (Protection, Préservation, Conservation et Gestion), 1974 (Amendée en 1991)
2. Ordonnance du Sind sur la faune sauvage (Protection, Préservation, Conservation et Gestion), 1972.
3. Loi NWFP sur la faune sauvage (Protection, Préservation, Conservation et Gestion), 1975.
4. Loi du Baloutchistan sur la faune sauvage (Protection, Préservation, Conservation et Gestion), 1974.
5. Loi des régions septentrionales (Gilgit-Baltistan) sur la faune sauvage (Protection, Préservation, Conservation et Gestion), 1975.
6. Loi du Azad Jammu-et-Cachemire sur la faune sauvage (Protection, Préservation, Conservation et Gestion), 1975.
7. Ordonnance d'Islamabad sur la faune sauvage (Protection, Préservation, Conservation et Gestion), 1979.

Q. Est-ce que des sites importants de rapaces (p.ex. où les espèces de la Catégorie 1 se reproduisent) et des goullets d'étranglement migratoires ont été identifiés, protégés et gérés pour leur avantage dans votre pays?

Oui. Un réseau d'aires protégées a été établi en vertu de lois provinciales/territoriales sur la faune sauvage. Il comprend 26 parcs nationaux, 96 sanctuaires pour la faune sauvage et 93 réserves fauniques, couvrant 14 613 490 hectares. Les aires protégées, notamment les parcs nationaux et les sanctuaires pour la faune sauvage protègent complètement les espèces de faune sauvage, en particulier les rapaces.

Q. Est-ce que des habitats importants pour les rapaces ont été identifiés et sont gérés de manière durable dans votre pays?

Oui. Quelques aires protégées sont des sites d'hibernation connus pour les espèces de rapaces. Elles comprennent le parc national de Kirthar (Sind) et le parc national d'Hingol (Baloutchistan), le parc national de Lal Sohanra (Pendjab), le parc national de Deosai (Gilgit-Baltistan) et le parc national de Chitral Gol (Khyber Pakhtunkhawa).

Q. Est-ce que des programmes de protection ou de gestion des espèces (y compris régimes de nidification artificiels, récolte durable ou réintroductions) ont été effectués dans votre pays? Veuillez résumer les activités complétées et planifiées.

Non.

Q. Est-ce que des programmes coordonnés de surveillance et de recherche sur les rapaces ont été effectués dans votre pays pour établir des tendances de populations, des impacts des menaces sur les rapaces, et pour identifier les mesures pour leur conservation et leur gestion durable? Veuillez résumer les activités complétées et planifiées.

Non.

Q. Est-ce que des activités de sensibilisation ont été menées sur les oiseaux de proie, les menaces auxquelles ils font face et les mesures qui doivent être prises pour les conserver dans votre pays? Veuillez résumer les activités complétées et planifiées.

Oui. Plusieurs affiches et d'autres matériels ont été préparés pour souligner l'importance des espèces de rapaces et leur rôle écologique dans l'écosystème.

Q. Commentaires supplémentaires concernant la mise en œuvre du MdE Rapaces dans votre pays. Veuillez utiliser cet espace pour souligner les succès ou les préoccupations majeurs de conservation des rapaces. Veuillez énumérer les besoins spécifiques de soutien pour favoriser une mise en œuvre efficace dans votre pays.

Une nouvelle loi "Loi pakistanaise pour le contrôle du commerce de la faune et de la flore sauvages" de 2012 a été approuvée au niveau fédéral. L'application de cette nouvelle législation aidera à réduire le commerce illégal des rapaces et d'autres espèces inscrites sur les listes de la CITES.

ROUMANIE

Auteur: Dr. Nela Miauta, Ministère de l'environnement et des forêts



Q. Est-ce que les espèces des oiseaux de proie sont entièrement à l'abri de toutes les formes de mise à mort illégales (y compris empoisonnement, chasse, persécution), et de l'exploitation non durable dans votre pays?

Oui. La plus grande partie des responsabilités gouvernementales pour la protection et la gestion de la nature incombe au Ministère de l'environnement et des forêts (MEF) et aux organismes environnementaux affiliés. La Commission pour la protection des monuments naturels de l'Académie roumaine est l'autorité scientifique reconnue pour la conservation de la nature et les aires protégées. La Roumanie est partie contractante aux conventions et accords internationaux liés à la conservation des oiseaux de proie:

- Convention sur la diversité biologique (Rio de Janeiro) – ratifiée par la Loi 58/1994
- Convention sur les espèces migratrices (Bonn) – ratifiée par la Loi N° 13/1998
- Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (Washington) – ratifiée par la Loi 69/1994
- Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Berne) – ratifiée par la Loi 13/1993

En vertu de l'Article 11 de la Constitution roumaine, tous les traités internationaux ratifiés par le Parlement roumain deviennent partie intégrante de la législation interne. La législation roumaine a transposé les dispositions des deux directives (Oiseaux et habitats) moyennant l'ordonnance gouvernementale d'urgence N° 57/2007 sur le régime des habitats naturels protégés, la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore approuvés avec des amendements par la Loi N° 49/2011, le décret ministériel N° 2387/2011 sur l'établissement du régime des aires naturelles protégées pour les sites ayant une importance communautaire et par la Décision N° 971/2011 déclarant que les aires bénéficiant d'une protection spéciale font partie intégrante du Réseau écologique européen « Nature 2000 » en Roumanie. Nous envisageons de renforcer l'application de la protection juridique des oiseaux de proie en appliquant des peines appropriées et en sensibilisant le public à la surveillance et à la signalisation des activités illicites. Il est nécessaire de revoir la législation pertinente en organisant un groupe de travail chargé d'améliorer la protection juridique des espèces d'oiseaux de proie.

Q. Est-ce que des sites importants de rapaces (p.ex. où les espèces de la Catégorie 1 se reproduisent) et des goulots d'étranglement migratoires ont été identifiés, protégés et gérés pour leur avantage dans votre pays?

Oui. Durant la période 2010-2013, sera exécuté le projet LIFE+ « Conservation de *Aquila pomarina* en Roumanie ». Le principal objectif de la surveillance et de la recherche consiste à améliorer nos connaissances sur la répartition et la situation des oiseaux nicheurs en Roumanie.

Les objectifs de ce projet sont:

- Surveillance des habitats des oiseaux (potentiellement) importants par la méthode du filet;
- Mise en place d'une base de données qui servira à planifier sur une base scientifique les activités de protection;
- Poursuivre le projet à long terme sur la biologie de la reproduction des oiseaux nicheurs, afin de déterminer les facteurs qui influent sur la dynamique de ces oiseaux;
- Surveiller et clôturer des camps en Transylvanie;
- Deux colonies de nichoirs établies dans une région montagneuse de conifères (Monts Gurghiu, 141 nichoirs) et une zone de boisements de feuillus (Village de Stana, 140 nichoirs).

Ces dernières années, les ornithologues du groupe Milvus – Association pour la protection des oiseaux et de la nature s'occupant du projet LIFE+ pour la conservation de *Falco cherrug* ont examiné à fond les nids naturels appropriés pour les faucons sacres présents dans l'ouest de la Roumanie. Les résultats montrent que le manque de nids naturels est l'un des facteurs limitant la venue des faucons dans ces régions.

Q. Est-ce que des habitats importants pour les rapaces ont été identifiés et sont gérés de manière durable dans votre pays?

Oui. Certains projets importants ont été exécutés pour identifier les habitats des rapaces et pour leur gestion durable:

- Le projet « Statut et distribution de trois espèces de rapaces en Roumanie occidentale » (UE) financé par BOU, 2005;
- Le projet « Partenariat pour la conservation des principaux rapaces du sud-ouest des Carpates » (UE), financé par la Fondation du partenariat environnemental de Miercurea-Ciuc et par l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas en Roumanie en 2007;
- Le projet LIFE+ (UE) Conservation de *Falco cherrug* dans le nord-est de la Bulgarie, en Hongrie, en Roumanie et en Slovaquie durant la période 2011-2014.

Les objectifs de ces projets étaient les suivants:

- Aider et appuyer l'établissement du Réseau Natura 2000 en proposant de nouveaux sites;
- Faire connaître la question Natura 2000 à différents niveaux – parmi d'importantes parties prenantes, les agriculteurs, les forestiers. etc.;
- Faire pression sur les ONG pour qu'elles participent plus activement à l'établissement de Natura 2000 et à sa gestion;
- Influencer sur les décideurs aux niveaux national et local afin qu'ils attribuent un rang de priorité plus élevé à la conservation de la biodiversité;
- Identifier et surveiller les menaces que constituent les activités humaines pour les sites de Natura 2000 accueillant des oiseaux de proie;
- Augmenter le nombre de zones de protection spéciale pour les espèces de rapaces;

L'un des projets de coopération transfrontaliers les plus importants est le couloir hongro-roumain de l'UE pour la conservation de la biodiversité, financé par le biais du programme PHARE CBC. Ce couloir pour la conservation de la biodiversité a été créé entre le parc national d'Apuseni, les aires protégées de la forêt de Rădvani et du Lac Cefa en Roumanie et le parc national de Koros-Maros en Hongrie. L'objectif est la conservation de la biodiversité et le développement de l'écotourisme et des projets éducatifs transfrontaliers.

La méthodologie de l'étude de l'habitat de *Falco cherrug* a été mise au point par le projet LIFE06 NAT/H/000096 qui a été traduit et adapté dans les langues roumaine et bulgare.

Q. Est-ce que des programmes de protection ou de gestion des espèces (y compris régimes de nidification artificiels, récolte durable ou réintroductions) ont été effectués dans votre pays? Veuillez résumer les activités complétées et planifiées.

Oui.

- Mise en œuvre du programme de conservation du faucon kobez dans les plaines de l'ouest de la Roumanie;
- Mise en œuvre du projet en faveur de l'aigle pomarin, espèce vedette dans les Carpates - 2005;
- Mise en œuvre du projet « Étude du faucon *Falco cherrug* à Dobrogea, 2007 »
- Mise en œuvre de programmes de conservation directe pour différentes espèces (par ex. faucon kobez, aigle royal, faucon crécerellette, etc.);
- Installation de nids artificiels pour le faucon sacré dans l'ouest de la Roumanie;
- Le projet DANUBEPARKS « Réseau d'aires protégées du Danube – Élaboration et mise en œuvre des stratégies transnationales pour la préservation du patrimoine naturel du Danube » a amélioré la protection d'espèces emblématiques dans les aires naturelles protégées du Danube, notamment le pygargue à queue blanche (*Haliaeetus albicilla*), considéré comme une espèce menacée d'extinction.

Durant la période 2009-2011, l'Autorité chargée de la réserve de biosphère du delta du Danube a exécuté le projet intitulé « Services de mise en place, installation et entretien des nids artificiels pour le pygargue à queue blanche sur le territoire de la réserve de biosphère du delta du Danube », et le projet « Services de surveillance, au moyen de clôtures, de la répartition du pygargue à queue blanche (*Haliaeetus albicilla*) dans le territoire de la réserve de biosphère du delta du Danube ».

Q. Est-ce que des programmes coordonnés de surveillance et de recherche sur les rapaces ont été effectués dans votre pays pour établir des tendances de populations, des impacts des menaces sur les rapaces, et pour identifier les mesures pour leur conservation et leur gestion durable? Veuillez résumer les activités complétées et planifiées.

Oui.

- Surveillance des populations d'aigle royal et de faucon pèlerin en Roumanie durant la période 2001-2010;
- Surveillance de la migration des rapaces sur le site d'observation de Macin, durant la période 2002-2007;
- Exécution du « Programme pour la surveillance des oiseaux hivernants », 2006-2010;
- Recherche sur les rapports oiseaux-lignes électriques visant à rendre le réseau électrique roumain inoffensif pour la faune sauvage. « Services de surveillance, au moyen de clôtures, de la répartition du pygargue à queue blanche (*Haliaeetus albicilla*) sur le territoire de la réserve de biosphère du delta du Danube », 2009-2011.

Les objectifs étaient les suivants:

- obliger les compagnies d'électricité à prendre des mesures d'atténuation;
- contrôler l'emplacement futur des éoliennes;
- identifier les « points noirs » en matière d'électrocution et de collision dans le pays (les zones et les pylons les plus problématiques);
- proposer des solutions économiques pour atténuer le problème en Roumanie, en collaboration avec les compagnies d'électricité – en s'inspirant de l'expérience d'autres pays;
- placer des nids artificiels sur les lignes à haute tension.

Un accord a été conclu avec la Compagnie d'électricité locale de Târgu-Mureş pour collaborer à la recherche d'une solution pour réduire les cas d'électrocution;

Chaque année, les rapaces entreprennent des mouvements migratoires de longue distance. Ils migrent en fonction des fluctuations dans les disponibilités alimentaires. Les migrants européens hivernent en Afrique, en Europe méridionale, et certains au Moyen-Orient. Les voies de migration les plus connues sont: le couloir scandinave méridional, le couloir de la Baltique orientale, le couloir transsibérien, le couloir de la Méditerranée centrale, Via Pontica (Couloir de la région occidentale de la mer Noire) et le couloir transcaucasien.

Pour plus d'efficacité énergétique, les rapaces utilisent les courants thermiques ascendants pour prendre leur envol et l'air dévié (courants ascendants) pour planer. Les oiseaux planeurs typiques sont les buses et les aigles tandis que le vol battu et le vol plané sont caractéristiques des accipitrinés et des faucons. Selon le comportement migratoire, on distingue trois types de rapaces: les migrants complets (plus de 90% de la population quittent l'aire de reproduction), les migrants partiels (moins de 90% de la population quittent l'aire de reproduction) et les migrants locaux (les mouvements sont moins prévisibles et réguliers que ceux des migrants partiels).

Le site d'observation de Măcin, situé dans le nord du comté de Dobrogea, se situe sur la voie de migration Via Pontica. Le paysage offre d'excellentes conditions pour la formation d'énergie thermique par temps ensoleillé et un fort courant ascendant par temps venteux, notamment lorsque le vent souffle NE ou NO.

Les champs agricoles et les pâturages offrent de bonnes conditions d'alimentation et la forêt voisine offre des perchoirs aux oiseaux arrivés tardivement.

- Mise en oeuvre du projet LIFE+ « Conservation de *Aquila pomarina* en Roumanie », LIFE08NAT/RO/000501, 2010-2013;
- Mise en oeuvre du projet LIFE+ « Conservation de *Falco cherrug* dans le Nord-Est de la Bulgarie, en Hongrie, en Roumanie et en Slovaquie » LIFE09NAT/HU/000384, 2011-2014;
- Le projet LIFE06 NAT/H/000096 vise à transférer les connaissances et les expériences des partenaires hongrois et slovaques aux partenaires roumains et bulgares et à les aider à appliquer les meilleures pratiques de conservation de *Falco cherrug*. En même temps, le projet vise aussi à éliminer certaines menaces graves dans la zone centrale;
- Une évaluation des effets des subventions agricoles actuelles et des pratiques de gestion de l'habitat y afférentes sur l'habitat de *Falco cherrug* en Roumanie et en Bulgarie appliquant les méthodes slovaquo-hongroises est en cours. Un SIG sera établi contenant des fichiers cartographiques des habitats regroupant les données disponibles sur le couvert végétal et les proies;
- Entreprendre des évaluations de l'impact sur l'environnement conformément aux directives de la CDB;
- Appuyer les échanges transfrontaliers entre les experts des ONG s'occupant d'environnement afin de renforcer la coopération et les partenariats en matière de surveillance de la biodiversité, en termes de performance environnementale et pour un développement durable au niveau régional.

Q. Est-ce que des activités de sensibilisation ont été menées sur les oiseaux de proie, les menaces auxquelles ils font face et les mesures qui doivent être prises pour les conserver dans votre pays? Veuillez résumer les activités complétées et planifiées.

Oui. L'Association pour la protection des oiseaux et de la nature « Groupe Milvus » a organisé le 3ème marathon ornithologique roumain du 19 au 21 octobre 2012. Le 4^{ème} Concours international de photographies de la nature Milvus a eu lieu le 14 octobre 2012.

- Publication d'une série de dépliants visant à sensibiliser et d'un guide technique pour la protection des rapaces;
- Organisation de plusieurs ateliers sur des questions spécifiques liées à la conservation des rapaces ;
- Le principal objectif de l'éducation environnementale est de faire participer le plus grand nombre de citoyens possible (notamment les jeunes) à la conservation active de la nature.

Les objectifs sont les suivants:

- Établir un réseau national d'écoles et d'universités qui pourraient fournir des volontaires pour la conservation de la nature;
- Utiliser du matériel pédagogique pour des leçons de conservation de la nature facultatives dans les écoles
- Changer l'attitude négative de divers groupes sociaux à l'égard des rapaces en général ou à l'égard de certaines espèces;
- Instaurer de bonnes relations de travail avec les organismes locaux de protection de l'environnement, les autorités forestières et les associations de chasse;
- Publier deux affiches spéciales montrant différents aspects des délits contre les espèces sauvages à l'intention de groupes cibles particuliers;
- Publier du matériel de sensibilisation, des articles de journaux sur les délits contre les espèces sauvages;
- Organiser plusieurs ateliers sur des questions spécifiques concernant la conservation des rapaces;

Nous avons préparé du matériel pédagogique pour divers types de présentations sur l'importance des différents habitats, des groupes d'oiseaux. Des méthodes de travail sur le terrain pour la protection des oiseaux, etc. Ces dernières années, nous avons produit plus de 170 diapositives, des activités de terrain et d'autres événements pour les enfants et les élèves. Deux mille copies de brochures roumaines-hongroises ont été préparées. Les organismes gouvernementaux et les ONG ont répondu à l'appel et organisé des événements faisant de la Journée internationale des vautours un grand succès. Ces événements sont variés et vont des tours d'observation des oiseaux et des ateliers éducatifs à des pièces de théâtre, des expositions et des concours de photos tenus en maints lieux.

La Journée mondiale de l'environnement et la Journée mondiale des oiseaux migrateurs ont été organisées par le Ministère de l'environnement et des forêts, les agences locales de protection de l'environnement, la société ornithologique roumaine et les écoles.

La campagne nationale de sensibilisation à l'environnement lancée par le Ministère de l'environnement et des forêts vise à faire connaître les questions environnementales à un vaste groupe de parties prenantes. Plusieurs ONG, des établissements d'enseignement, des organisations professionnelles et l'Agence nationale de protection de l'environnement ont participé à la campagne.

Q. Commentaires supplémentaires concernant la mise en œuvre du MdE Rapaces dans votre pays. Veuillez utiliser cet espace pour souligner les succès ou les préoccupations majeurs de conservation des rapaces. Veuillez énumérer les besoins spécifiques de soutien pour favoriser une mise en œuvre efficace dans votre pays.

Activités prévues pour l'année prochaine:

- Préparer la Stratégie nationale pour la conservation et la gestion des rapaces;
- Préparer le Plan d'action du MdE Rapaces;
- Surveiller les populations de rapaces, effectuer des recherches sur la conservation;
- Élaborer l'inventaire du statut de conservation des rapaces;
- Accroître la participation du public au processus décisionnel ;
- Faire connaître les problèmes affectant les rapaces et les mesures prises pour leur conservation;
- Tenir compte des besoins en matière de conservation des oiseaux de proie dans divers secteurs et des politiques connexes dans l'agriculture, la foresterie, l'énergie, les pesticides, le tourisme, etc.

SLOVAQUIE

Auteurs: M. Jan Kadlecik et M. Michal Adamec,

Agence de la conservation de la nature de la République slovaque



Q. Est-ce que les espèces des oiseaux de proie sont entièrement à l'abri de toutes les formes de mise à mort illégales (y compris empoisonnement, chasse, persécution), et de l'exploitation non durable dans votre pays?

Oui. Tous les oiseaux de proie sont complètement protégés par la loi pour la conservation de la nature – Loi sur la protection de la nature et des paysages N° 543/2002 Coll. (telle que modifiée en dernier lieu); la loi est appliquée par le biais du Décret du Ministère de l'environnement de la République slovaque N° (telle que modifiée en dernier lieu): le commerce est réglementé par la Loi N° 15/2004 sur la protection des espèces de faune et de flore sauvages en réglementant le commerce à cet effet (telle que modifiée en dernier lieu); la Loi s'applique par décret du Ministère de l'environnement de la République slovaque N° 110/2005 Mise en application de certaines dispositions de la loi (telle que modifiée en dernier lieu).

La loi N° 274/2009 sur la chasse (telle que modifiée en dernier lieu) permet l'utilisation de certaines espèces pour la fauconnerie et fourni des règles à cet égard; *Accipiter gentilis*, *Buteo buteo*, *Buteo lagopus* (espèces de la Catégorie 3 du Plan d'action du Mde Rapaces) sont inclus dans la liste des espèces de gibier, mais sont protégés et leur utilisation nécessite une permission également en vertu de la loi sur la conservation de la nature.

Cette législation porte sur la protection, la prévention des effets négatifs (y compris l'abattage, l'empoisonnement, le tir, la persécution, les perturbations, le ramassage des œufs, etc.), l'exploitation non durable, etc.

Q. Est-ce que des sites importants de rapaces (p.ex. où les espèces de la Catégorie 1 se reproduisent) et des goulets d'étranglement migratoires ont été identifiés, protégés et gérés pour leur avantage dans votre pays?

Oui. On a identifié des sites importants pour les rapaces durant la préparation du réseau de l'UE Natura 2000 ; ils sont protégés et gérés dans 34 zones de protection spéciale désignées selon la directive de l'UE sur les oiseaux (Zones d'oiseaux protégées selon la législation slovaque), voir www.sopsr.sk.

Q. Est-ce que des habitats importants pour les rapaces ont été identifiés et sont gérés de manière durable dans votre pays?

Oui. Voir plus haut. Il y a un système comprenant 9 parcs nationaux, 14 zones de paysages protégés et plus de 1000 aires protégées de petites dimensions, la plupart d'entre elles sont importantes pour les rapaces. La directive de l'UE sur les oiseaux s'applique à 34 ZPS désignées pour la conservation des habitats des rapaces.

Q. Est-ce que des programmes de protection ou de gestion des espèces (y compris régimes de nidification artificiels, récolte durable ou réintroductions) ont été effectués dans votre pays? Veuillez résumer les activités complétées et planifiées.

Oui. Les espèces de rapaces et leur gestion est incluse parmi les tâches de l'Agence de la conservation de la nature (SNC) et ses projets. L'Agence exécute notamment un projet « Élaboration de données pour assurer un statut de conservation favorable des espèces d'oiseaux critères et leurs habitats » qui comprend des espèces de rapaces; la Slovaquie a participé au projet international ETC-SEE "DANUBEPARKS", qui comporte des activités de conservation (et un Plan d'action) pour le pygargue à queue blanche dans la plaine inondable du Danube.

Un certain nombre de projets d'une ONG s'occupant de la protection des rapaces de Slovaquie sont mis en œuvre avec différents partenaires et pour diverses espèces dans le cadre du programme de petites subventions pour les membres de la Société RPS (Protection des rapaces de Slovaquie), le programme ERDF de la coopération transfrontalière de l'UE (par ex. la protection des rapaces et des hiboux dans la région de Zahorie et dans la région de Basse-Autriche; Protection et recherche des oiseaux sans frontières – avec la Société d'ornithologie slovaque/BirdLife Slovaquie et MME/BirdLife

Hongrie); le programme LIFE+ de l'UE (Protection de l'aigle pomarin en Slovaquie; Protection du faucon sacre dans la région nord-est de la Bulgarie, en Hongrie, en Roumanie et en Slovaquie ; protection de l'aigle impérial dans la partie slovaque des Carpates; protection du faucon sacre dans le bassin des Carpates); dons de l'EEA et de la Norvège (application de la directive sur les oiseaux, notamment accent mis sur l'élimination des délits contre les populations d'oiseaux de la Slovaquie; Rapaces et hiboux dans un système de zones de protection spéciale en Slovaquie); projets avec les compagnies fournisseurs d'énergie pour prévenir les conflits avec les lignes électriques et empêcher l'électrocution; de nombreux projets à court terme financés par différents donateurs et en faveur de différentes espèces, pour plus d'informations voir <http://www.dravce.sk>;

Des projets de la Société d'ornithologie slovaque/BirdLife Slovaquie (par ex. le programme ERDF de l'UE pour la coopération transfrontalière pour la protection des espèces d'oiseaux menacées dans l'ouest des Carpates – avec la Pologne; soutien à la reproduction, régimes de nidification artificielle, utilisation durable de sites faisant partie de Natura 2000, etc.; BirdLife a appuyé un projet d'aide à la reproduction du faucon kobez – nichoirs artificiels; projet financé par le Fonds pour l'environnement pour l'aide aux oiseaux se reproduisant dans des nichoirs dans les ZPS, etc.); pour plus d'informations, voir www.vtaky.sk;

La coopération de SNC et RPS dans un projet « Retour de l'aigle royal en République tchèque » financé par différentes sources.

Un système de stations de sauvetage pour les oiseaux blessés et handicapés existe en Slovaquie (géré par des institutions gouvernementales et des ONG), dont certaines sont spécialisées dans la réhabilitation des oiseaux de proie.

Selon la législation slovaque – la Loi N° 54/2002 sur la protection de la nature et des paysages reconnaît le « plan de sauvetage » pour les espèces gravement menacées. Ces documents sont habituellement approuvés par le Ministère de l'environnement de la République slovaque pour la période de cinq ans et sont ensuite mis en œuvre par l'Agence de la conservation de la nature de la République slovaque.

Liste des plans approuvés, qui ont été exécutés durant la période mentionnée. Quelques activités sont encore en cours:

- *Aquila heliaca* – exécuté durant 2001 - 2005
- *Aquila chrysaetos* – exécuté durant 2004 - 2008
- *Aquila pomarina* – exécuté durant 2004 - 2008
- *Falco peregrinus* – exécuté durant 2004 - 2008
- *Falco cherrug* – exécuté durant 2004 - 2008

Q. Est-ce que des programmes coordonnés de surveillance et de recherche sur les rapaces ont été effectués dans votre pays pour établir des tendances de populations, des impacts des menaces sur les rapaces, et pour identifier les mesures pour leur conservation et leur gestion durable? Veuillez résumer les activités complétées et planifiées.

Oui. Les activités de surveillance et de conservation des rapaces font partie du plan de travail annuel de l'Agence de la conservation de la nature de la République slovaque; le projet « Élaboration de données pour assurer un statut de conservation favorable des espèces d'oiseaux critères et leurs habitats », financé par des fonds structurels, comprend un programme de surveillance.

Il y a un programme de surveillance et de recherche de la Société pour la protection des rapaces de Slovaquie (distribution, tendances des populations, fertilité des couples reproducteurs, menaces, écologie de l'alimentation, habitats importants) <http://www.dravce.sk>; Les résultats des recherches sont publiés par ex. dans la Revue sur les rapaces slovaques.

Il y a aussi un programme de surveillance et de recherche de la Société d'ornithologie slovaque/BirdLife Slovaquie. Les résultats sont publiés dans la revue Tichodroma (www.vtaky.sk).

Q. Est-ce que des activités de sensibilisation ont été menées sur les oiseaux de proie, les menaces auxquelles ils font face et les mesures qui doivent être prises pour les conserver dans votre pays? Veuillez résumer les activités complétées et planifiées.

Oui. S'agissant d'activités de sensibilisation, les plus actifs sont :

- Agence de la conservation de la nature de la République slovaque (les activités sont incluses dans son plan de travail annuel); le Musée slovaque de conservation de la nature et la spéléologie (par ex. conférences, expositions); jardin zoologique de Bojnice;
- Protection des rapaces de Slovaquie (Revue sur les rapaces et les hiboux; programme éducatif sur la protection des rapaces et des hiboux ; identification de projets pour les rapaces et les hiboux – manuel et séminaires pour les enseignants, etc., pour plus d'informations: <http://www.dravce.sk>);
- Société d'ornithologie slovaque/BirdLife Slovaquie (programmes et projets éducatifs, par ex. sensibilisation au projet dans les ZPS, magazine "Vtaky" ("Oiseaux"), conférences, activités publiques d'observation des oiseaux, etc.), pour plus d'informations: <http://www.vtaky.sk>;
- Des activités de sensibilisation sont comprises dans de nombreux projets mis en oeuvre par des organisations gouvernementales et non gouvernementales. Voir la page web sur l'aigle royal (<http://www.orolskalny.sk>);

Q. Commentaires supplémentaires concernant la mise en œuvre du MdE Rapaces dans votre pays. Veuillez utiliser cet espace pour souligner les succès ou les préoccupations majeurs de conservation des rapaces. Veuillez énumérer les besoins spécifiques de soutien pour favoriser une mise en œuvre efficace dans votre pays.

Réussites en matière de conservation – conservation et gestion de l'aigle royal; coopération avec les compagnies fournisseurs d'énergie;

Problèmes – empoisonnement, braconnage, électrocution dans certaines régions du pays, gestion forestière;

ROYAUME-UNI

Auteur: M. David Stroud, Expert ornithologue,
Comité mixte pour la conservation de la nature



Q. Est-ce que les espèces des oiseaux de proie sont entièrement à l'abri de toutes les formes de mise à mort illégales (y compris empoisonnement, chasse, persécution), et de l'exploitation non durable dans

Oui. La loi de 1981 sur la vie sauvage et les campagnes (telle que modifiée) – pour la Grande-Bretagne uniquement; la Loi de 2011 sur la vie sauvage et le milieu naturel (Écosse) – pour l'Écosse uniquement; Ordonnance de 1985 sur la vie sauvage (Irlande du nord) telle que modifiée par la loi sur la vie sauvage et le milieu naturel (Irlande du Nord) 2011 – pour l'Irlande du Nord uniquement

Q. Est-ce que des sites importants de rapaces (p.ex. où les espèces de la Catégorie 1 se reproduisent) et des goulets d'étranglement migratoires ont été identifiés, protégés et gérés pour leur avantage dans votre pays?

Oui. Des sites d'importance nationale pour les rapaces ont été identifiés et sont juridiquement protégés en Grande-Bretagne comme sites présentant un intérêt scientifique spécial et en Irlande du Nord comme Zones d'intérêt scientifique spécial.

Des sites d'importance internationale pour dix espèces de rapaces ont été classés comme Zones de protection spéciale en vertu de la Directive de l'UE sur les oiseaux. L'emplacement de ces ZPS (et le nombre des rapaces qui s'y trouvent) figure sur <http://jncc.defra.gov.uk/page-1419>. Une mise à jour des nombres de rapaces présents dans ces ZPS est en préparation.

Q. Est-ce que des habitats importants pour les rapaces ont été identifiés et sont gérés de manière durable dans votre pays?

Oui. Il y a une palette de politiques différentes concernant l'aménagement des paysages hors des zones protégées. Les détails de ces politiques (qui comprennent des programmes agro-environnementaux) varient largement d'un pays à l'autre et d'une province à l'autre du Royaume-Uni.

Q. Est-ce que des programmes de protection ou de gestion des espèces (y compris régimes de nidification artificiels, récolte durable ou réintroductions) ont été effectués dans votre pays? Veuillez résumer les activités complétées et planifiées.

Oui. Il y a des régimes de réintroductions pour *Haliaeetus albicilla* et *Milvus milvus*. On trouvera un résumé de l'historique de ces régimes à l'adresse : <http://www.rbbp.org.uk/downloads/rbbp-report-2007.pdf>.

Un programme de transfert pour *Pandion haliaetus* a démarré en Angleterre en 1996 <http://www.ospreys.org.uk/osprey-facts/the-translocation-project/> conduisant à une reproduction réussie sur le site de relâcher.

Des plans d'action pour d'autres rapaces (qui résument une gamme d'activités de gestion des habitats) sont décrits à l'adresse <http://jncc.defra.gov.uk/page-5163>

De nombreuses informations sur le statut des rapaces au Royaume-Uni et leur gestion passée et actuelle figurent dans les actes d'une conférence tenue en 2003 – « Les oiseaux de proie dans un environnement en évolution »:

<http://www.tsoshop.co.uk/parliament/bookstore.asp?Action=Book&ProductId=9780114973087>

Il n'y a pas de régimes de récolte durable pour les rapaces au Royaume-Uni. Pour les rapaces, le seul recours aux nids artificiels a concerné *Pandion haliaetus*, et en général a visé à encourager le peuplement dans de nouvelles zones car la population s'est étendue au Royaume-Uni ces dernières décennies.

Q. Est-ce que des programmes coordonnés de surveillance et de recherche sur les rapaces ont été effectués dans votre pays pour établir des tendances de populations, des impacts des menaces sur les rapaces, et pour identifier les mesures pour leur conservation et leur gestion durable? Veuillez résumer les activités complétées et planifiées.

Oui. À l'échelon national, la collecte de données sur les espèces les plus rares est entreprise par le Groupe chargé des oiseaux reproducteurs et les résultats sont publiés chaque année: <http://www.rbbp.org.uk/rbbp-reports.htm>. La couverture des populations de ces évaluations est incomplète pour toutes les espèces sauf celles qui sont les plus rares.

Des enquêtes nationales complètes pour la plupart des rapaces plus rares sont entreprises sur un cycle de douze ans (ventilées par espèce). Ces enquêtes nationales sont cofinancées par des organes statutaires de conservation du Royaume-Uni et la Société royale pour la protection des oiseaux (RSPB) au titre de leur accord SCARABBS.

Les résultats de ces enquêtes sont publiés dans des articles de revues. Depuis 1994, la surveillance des espèces les plus communes est assurée chaque année par le British Trust for Ornithology/RSPB/Enquête commune sur les oiseaux reproducteurs du Comité de la conservation de la nature: <http://www.bto.org/volunteer-surveys/bbs/bbs-publications/bbs-reports>.

Divers autres plans et programmes de surveillance fournissent des informations supplémentaires précieuses sur la situation des tendances des rapaces à divers échelons. Des cadres de conservation détaillés – qui intègrent des informations sur le statut, les tendances, les habitats et les menaces – ont été publiés pour *Aquila chrysaetos*

http://www.snh.org.uk/pdfs/publications/commissioned_reports/Report%20No193.pdf et Circus cyaneus <http://jncc.defra.gov.uk/pdf/jncc441.pdf>.

Q. Est-ce que des activités de sensibilisation ont été menées sur les oiseaux de proie, les menaces auxquelles ils font face et les mesures qui doivent être prises pour les conserver dans votre pays? Veuillez résumer les activités complétées et planifiées.

Oui. De nombreuses activités d'éducation et de sensibilisation se poursuivent concernant la conservation des rapaces à divers degrés au Royaume-Uni. En particulier, il s'agit de traiter des questions soulevées par la persécution continue de certaines espèces.

Q. Commentaires supplémentaires concernant la mise en œuvre du MdE Rapaces dans votre pays. Veuillez utiliser cet espace pour souligner les succès ou les préoccupations majeurs de conservation des rapaces. Veuillez énumérer les besoins spécifiques de soutien pour favoriser une mise en œuvre efficace dans votre pays.

Les préoccupations suscitées par les conflits entre oiseaux de proie et divers intérêts dans les campagnes ont été examinées par le Groupe de travail sur les rapaces. Ce groupe a été créé au niveau ministériel en 1995 et a fait rapport en 2000: <http://jncc.defra.gov.uk/pdf/raptors.pdf>.

Depuis, ses recommandations concernant le règlement des conflits ont été mises en application par une gamme d'initiatives dans les différents pays du Royaume-Uni.